

Rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement



Séance du conseil d'arrondissement
Le 18 août 2009

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Tout d'abord, je vous entretiendrai sur les résultats financiers de l'année 2008, ensuite, les projections et l'analyse des résultats anticipés pour 2009 et finalement la présentation du budget de fonctionnement ainsi que les investissements du programme triennal d'immobilisation pour l'année 2010.

Je commenterai également le rapport du vérificateur général de la Ville.

Avant de poursuivre, nous déposons l'information relative aux contrats octroyés de plus de 25 000 \$ au même fournisseur.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les résultats financiers 2008

L'exercice financier 2008 de l'arrondissement s'est terminé avec un surplus brut de 2,4 M\$.

L'arrondissement a réalisé en 2008 des recettes locales totalisant 3,4 M\$, soit près de 1,3 M\$ de plus que la cible fixée pour l'exercice. Les recettes excédentaires encaissées pour l'émission de permis de construction et l'étude de demandes de projets, intimement liées à la vigueur du secteur de la construction dans l'arrondissement, comptent pour près de 50 % des recettes additionnelles de 2008.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, l'arrondissement a terminé l'exercice financier 2008 avec un excédent de 1,1 M\$ ou 1,6 % de son budget modifié. Il faut toutefois noter que l'arrondissement a dû puiser en cours d'exercice plus de 4,5 M\$ dans son surplus accumulé afin de permettre la réalisation d'activités imprévues, ou de supporter des niveaux d'activités excédant ceux prévus au budget original voté. Dans les faits, compte tenu de l'utilisation des surplus en cours d'exercice, le résultat net au budget de fonctionnement de l'arrondissement est donc un déficit de près de 2,1 M\$.

Les sommes puisées dans les surplus de l'arrondissement ont été notamment affectées aux fins suivantes :

- 3,3 M\$ pour le paiement de dépenses contractuelles excédentaires en déneigement;
- 0,6 M\$ pour l'embauche de personnel additionnel temporaire (émondage, émission de permis, surveillance de parcs, autres);
- 0,4 M\$ pour des contributions financières à des OBNL (indexations des contributions aux organismes conventionnés, autres).

Le surplus net de 3,2 M\$ attribué à l'arrondissement pour l'exercice financier 2008 a été affecté, conformément à la politique en vigueur, au renflouement de la réserve pour la stabilisation des coûts de déneigement (2,2 M\$), et à la constitution de réserves pour la stabilisation des coûts en santé et sécurité au travail (0,7 M\$) et pour « Ester en justice » (0,3 M\$).

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
État des activités financières
Exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	Budget modifié	Réel
Revenus, montant d'équilibre et affectations		
. Quote-part de la ville centre	62 167,1	62 167,1
. Revenus de sources locales	2 128,9	3 417,4
. Affectation à l'équilibre budgétaire de 2008	881,7	881,7
. Autres affectations aux activités de fonctionnement	4 533,8	4 533,8
Total des revenus	69 711,5	71 000,0
Dépenses		
. Administration générale	6 554,3	5 749,5
. Sécurité publique	372,0	352,6
. Transport	25 559,3	25 923,2
. Hygiène du milieu	10 873,7	11 053,4
. Santé et bien-être	44,0	44,0
. Aménagement, urbanisme et développement	2 046,2	2 029,7
. Loisirs et culture	24 262,0	23 473,5
Total des dépenses	69 711,5	68 625,9
Surplus (déficit) brut de l'exercice	-	2 374,1
Corrections apportées à la dotation de l'arrondissement		820,2
Surplus (déficit) net de l'exercice		3 194,3

État du surplus
Exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

Solde au 1^{er} janvier 2008	5 881,0
+ Surplus de l'exercice financier 2007	+ 3 392,7
- Contribution à l'équilibre budgétaire 2008	- 881,7
- Affectations aux activités de fonctionnement	- 4 512,2
+ Remboursement dépenses excédentaires pour la disposition de la neige	+ 904,2
+ Nouvelles normes comptables	+ 1 762,4
Solde au 31 décembre 2008	6 546,4

L'arrondissement a enregistré une dépense de 3 575 \$ en 2008 en vertu du règlement RCA06-27001 « Règlement sur les rémunérations additionnelles ». Ce règlement prévoit la rémunération pour les fonctions suivantes : maire(esse) suppléant(e), membre du comité consultatif d'urbanisme autre que le président et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

La rémunération et les allocations de dépenses des élu-es sont conformes aux règlements et à la Loi.

Les résultats financiers 2009

Les prévisions déposées à l'Administration municipale par l'arrondissement en mai dernier montrent des dépenses de 65,6 M\$, en équilibre par rapport au budget modifié, malgré une ponction de 1,4 M\$ effectuée par l'Administration à titre de contribution à l'équilibre budgétaire de la Ville pour 2009.

L'arrondissement prévoit toutefois devoir injecter près de 1,2 M\$ de ses surplus en cours d'exercice financier pour permettre d'assumer des besoins ponctuels tout en assurant l'atteinte de l'équilibre financier. Ces affectations de surplus s'ajoutent au montant de 1,2 M\$ consenti en septembre 2008 par le Conseil de façon à doter l'arrondissement d'un budget de fonctionnement 2009 à la hauteur de ses besoins. C'est donc au total près de 2,4 M\$ de dépenses de fonctionnement qui auront été financées en 2009 par le surplus accumulé de l'arrondissement.

Au chapitre des recettes de source locale, l'arrondissement prévoit atteindre la cible de 2,3 M\$ fixée pour l'exercice financier 2009. Ces résultats sont toutefois en net recul par rapport à ceux des exercices financiers 2007 et 2008 au cours desquels l'arrondissement avait profité de la vigueur du secteur de la construction pour encaisser des recettes excédant de 1,2 M\$ et 0,7 M\$ les cibles budgétaires.

Le budget de fonctionnement 2010

Pour l'année 2010, l'arrondissement se voit attribuer par l'Administration centrale une enveloppe budgétaire de dépenses de 64,7 M\$. La cible de recettes a quant à elle été fixée à 2,3 M\$.

L'enveloppe budgétaire de dépenses 2010 est supérieure de 0,5 M\$ à l'enveloppe qui avait été consentie par la Ville pour 2009. La variation entre les enveloppes 2009 et 2010 est composée de :

- une augmentation d'un peu plus de 0,3 M\$ soit le montant attribué à l'arrondissement par le modèle d'allocation du fonds de développement;
- une augmentation de près de 0,2 M\$ découlant de transferts de responsabilités et autres ajustements du modèle organisationnel (finalisation du transfert lié à la tarification des parcomètres locaux, et autres).

Si l'enveloppe budgétaire 2010 est de 0,5 M\$ de plus que l'enveloppe consentie par la Ville pour 2009, elle est toutefois inférieure de 0,7 M\$ au budget de fonctionnement approuvé par le conseil d'arrondissement pour l'exercice financier 2009. Il faut se rappeler que l'arrondissement avait alors dû affecter, pour 2009, 1,2 M\$ de son surplus afin de s'assurer d'un budget de fonctionnement suffisant au maintien du niveau des services.

L'arrondissement estime à près de 66,1 M\$ le budget de dépenses nécessaire au maintien du niveau de services de 2009. C'est donc environ 1,4 M\$ de plus que l'enveloppe budgétaire consentie qui seront nécessaires en 2010. Comme nous le faisons depuis la création de l'arrondissement, les solutions envisagées ne devaient pas affecter le niveau et la qualité des services offerts aux citoyens de l'arrondissement et ce, sans avoir eu recours à quelque augmentation de taxes ! Le scénario budgétaire final retenu prévoit donc l'atteinte de l'équilibre budgétaire recherché par le recours au surplus accumulé de l'arrondissement.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Année 2008 – Programme triennal d'immobilisations 2008-2010

En 2008, nous avons investi près de 7,6 M\$, financés par :

- 0,5 M\$ d'emprunt net pour l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal;
- 7,0 M\$ d'emprunt net pour les citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, payable sur le compte de taxes 2010, compensé par une réduction équivalente de la taxe générale foncière;
- 0,1 M\$ de subvention reçue du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le parc Beauclerk.

De ces investissements, près de 95 %, soit un montant de 7,2 M\$ a été investi afin de protéger nos actifs :

- 3,6 M\$ pour la réfection routière;
- 1,5 M\$ pour le remplacement de véhicules et équipements;
- 0,9 M\$ pour les parcs, soit le réaménagement des parcs Hochelaga, Saint-Victor, Thomas-Chapais et Beauclerk;
- 1,2 M\$ dans nos bâtiments, dont le CCSE Maisonneuve, la verrière de la piscine Hochelaga et le chalet principal du parc Thomas-Chapais.

Au niveau du développement, 5 % a été investi, soit 0,4 M\$ dont :

- 0,05 M\$ pour le terrain de soccer synthétique au parc Louis-Riel;
- 0,05 M\$ pour le projet d'aménagement du parc Michel-Bourdon;
- 0,1 M\$ pour la Place Valois;
- 0,1 M\$ pour le chalet satellite du parc Thomas-Chapais;
- 0,1 M\$ pour le lien vert – tronçon 8.

Année 2009 – Programme triennal d'immobilisations 2009-2011

Le programme triennal d'immobilisations 2009-2011 prévoyait des investissements nets de 26 M\$ financés par emprunts et plus spécifiquement 10,1 M\$ pour l'année 2009.

En sus du budget 2009 de 10,1 M\$, le conseil municipal a autorisé le report du budget 2008 non dépensé pour un montant additionnel d'investissements de 16,5 M\$ et une somme de 0,2 M\$ a été virée du corporatif pour la mise aux normes du chalet et de la piscine L.-O.-Taillon pour un budget révisé de 26,8 M\$.

Nous estimons déboursier en 2009, une somme de 11,9 M\$.

Sur le plan de la protection de ses actifs, l'arrondissement aura, en 2009, investi dans :

- le réaménagement des parcs (2,2 M\$) principalement pour le réaménagement des parcs Saint-Victor, Beauclerk, Thomas-Chapais et Hochelaga,
- le programme de réfection routière (3,6 M\$),
- le programme des mesures d'apaisement de la circulation (0,2 M\$),
- le remplacement de véhicules et de petits équipements (1,9 M\$),
- divers travaux de réfection d'immeubles (3,1 M\$) tels la toiture et verrière à la piscine intérieure Hochelaga, la réfection complète du chalet au parc Thomas-Chapais, la sécurisation et la construction d'un espace d'entreposage à la cour de voirie Dickson, la solidification des colonnes au Centre Pierre-Charbonneau, des travaux à l'aréna Clément-Jetté et la réfection des lucarnes à l'édifice du CCSE Maisonneuve.

Sur le plan du développement, les principaux secteurs d'investissements en 2009 sont :

- Construction d'un chalet satellite au parc Thomas-Chapais (0,1 M\$);
- Le lien vert – tronçon 5 (0,1 M\$);
- Prolongement de la rue Ontario, de Dickson vers l'est (0,1 M\$);
- Acquisition de terrains – Place Valois (0,6 M\$).

Année 2010 – Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

L'enveloppe budgétaire 2010-2012 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 23,8 M\$ et plus spécifiquement 8,3 M\$ pour 2010, dont 8,0 M\$ à la charge de nos citoyens.

En 2010, une somme de 7,1 M\$ du programme d'immobilisations sera consacrée à la protection de nos actifs et 1,2 M\$ sera consacré au développement des nos actifs, comme suit :

- 1,9 M\$ pour la réfection routière;
- 0,8 M\$ pour le remplacement de véhicules, dont 0,3 M\$ représente le budget corporatif;
- 1,0 M\$ pour la réfection de parcs;
- 2,4 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 0,1 M\$ pour la désuétude informatique;
- 1,2 M\$ pour la dotation d'installations sportives;
- 0,9 M\$ pour le développement résidentiel.

Une somme de 1,0 M\$ pour la réfection de parcs :

- Cette somme servira notamment pour la réfection des parcs Louis-Riel, Saint-Aloysius, Lalancette, Champêtre et Liébert.

De la somme de 2,4 M\$ dans nos bâtiments, une somme de :

- 1,3 M\$ sera investie pour la réfection de la piscine du parc L.-O.-Taillon et son aménagement extérieur; nous demandons en complément de financement, une subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'ordre de 2,05 M\$;
- 1,1 M\$ sera investie pour la réfection de diverses toitures.

La somme de 1,2 M\$ pour la dotation d'installations sportives servira au financement de la construction du centre récréo-sportif Mercier-Est.

L'enveloppe 2010 a été répartie équitablement en fonction des besoins de l'arrondissement. L'enveloppe accordée par la Ville centre demeure, sans contredit, beaucoup trop basse pour les obligations que doit rencontrer l'arrondissement. Seulement au niveau de la protection de nos bâtiments (plus de 80), avec l'enveloppe accordée, il est difficile de combler le déficit d'entretien des dernières années et d'ainsi améliorer l'état de désuétude.

Le rapport du vérificateur général de la Ville au conseil municipal.

Dans le rapport 2008/2009, un seul dossier de vérification concerne directement les arrondissements, soit celui du « Suivi de la Revue des Activités, des Services, des Opérations et des Programmes (RASOP) ». Dossier pour lequel, effectivement, notre arrondissement a reçu les représentants du Vérificateur.

Le rapport constate d'ailleurs que Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a rencontré tous les objectifs financiers associés à cette démarche, telles les rationalisations de coûts et les abolitions de postes pour les années 2007 et 2008.

Ce dernier point complète le présent rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.